

OBJET : Acceptation devis changement menuiseries logements communaux

Le Maire expose au Conseil Municipal 3 devis de l'entreprise CD FERMETURES pour le remplacement des portes et fenêtres des logements communaux pour un montant total de 17 315.78 € HT :

- devis logement 1 : 6 015.51 € HT
- devis logement 2 : 8 432.23 € HT
- devis porte logement 1 : 2 868.04 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les 3 devis de l'entreprise CD FERMETURES d'un montant total de 17 315.78 € HT et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE
Acceptation devis changement menuiseries logements communaux

Le Maire expose au Conseil Municipal 3 devis de l'entreprise CD FERMETURES pour le remplacement des portes et fenêtres des logements communaux pour un montant total de 17 327.84 € HT :

- devis logement 1 : 6 027.57 € HT
- devis logement 2 : 8 432.23 € HT
- devis porte logement 1 : 2 868.04 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les 3 devis de l'entreprise CD FERMETURES d'un montant total de 17 327.84 € HT et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

OBJET : Adhésion au projet Eglises Ouvertes

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet Eglises Ouvertes concernant le site de Sainte Ernelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à ce projet et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

OBJET : Demande de subvention DETR pour réfection de la façade de la salle polyvalente

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Villécloye va réaliser des travaux de réfection de la façade de la salle polyvalente, en raison d'infiltration d'humidité.

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de : 21 054.06 € HT soit 25 264.87 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Préfecture de la Meuse pour une subvention DETR concernant les dépenses mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde sera reporté par la part d'auto-financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

SOLLICITE une subvention au titre des concours financiers de l'Etat

APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé par le Maire.

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

OBJET : Demande d'aide - relance rurale pour réfection de la façade de la salle polyvalente

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Villécloye va réaliser des travaux de réfection de la façade de la salle polyvalente, en raison d'infiltration d'humidité.

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de : 21 054.06 € HT soit 25 264.87 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Région Grand Est pour une demande d'aide au titre du dispositif relance rurale concernant les dépenses mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde sera reporté par la part d'auto-financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

SOLLICITE une subvention au titre des concours financiers de l'Etat

APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé par le Maire.

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.